



RÈGLEMENT OFFICIEL

Tentative de record du monde de dégustation de chocolat

Fribourg (Suisse)

Dimanche 15 mars 2026 - 13h30-17h

1. Organisation

La tentative de record du monde de dégustation de chocolat (ci-après « l'Événement ») est organisée par **Villars Maître Chocolatier**, avec le concours de ses partenaires et prestataires, à la **Salle Communale St-Léonard, Fribourg (Suisse)**.

L'Événement a pour objectif de rassembler un nombre record de participants dégustant simultanément du chocolat, selon des règles strictes permettant la validation officielle du record.

2. Date, lieu et horaires

DATE : **Dimanche 15 mars 2026**

HORAIRE : 13h30 - 17h

LIEU : Salle St-Léonard, Fribourg (Suisse)

L'accès au site et la participation sont soumis au **respect strict** du présent règlement.

3. Conditions de participation

La participation à l'Événement est **gratuite**, sous réserve d'inscription préalable obligatoire via le site : www.villarsrecordchocolat.ch

Peut participer - toute personne :

- **sans limite d'âge**, sous réserve des conditions spécifiques ci-dessous pour les participants mineurs ;
- en capacité et en âge de consommer du chocolat, sans contre-indication médicale connue ;
- ayant complété le formulaire d'inscription officiel ;
- ayant accepté **sans réserve** le présent règlement.

Participants mineurs

- **Enfants de moins de 15 ans** : la participation est autorisée uniquement en **présence obligatoire d'un parent ou représentant légal** participant lui même au concours, pendant toute la durée de l'Événement
- **Mineurs de 15 à 18 ans** : la participation est autorisée sous réserve de la fourniture d'une **autorisation parentale écrite et signée**.

L'Organisation se réserve le droit de refuser l'accès à tout mineur ne respectant pas ces conditions.

4. Inscription et validation

* L'inscription est **personnelle, nominative et non transférable**.

* Chaque participant doit se présenter avec une **pièce d'identité valide**, en cas de contrôle nécessaire.

- * Un contrôle de présence est effectué avant le début de la tentative de record.
- * Toute personne quittant la salle ou ne respectant pas les consignes pendant la tentative **sera exclue du comptage final**.

5. Déroulement de la tentative de record

La tentative de record se déroule selon un **protocole strict dicté par les standards internationaux de validation de records**, garantissant l'équité, la simultanéité et la traçabilité de la tentative.

Déroulement :

1. Installation des participants à leur place attribuée
2. Rappel officiel des règles et consignes de dégustation
3. Distribution d'un chocolat **strictement identique** à tous les participants
4. Signal officiel et unique de début de dégustation
5. Dégustation simultanée pendant une durée définie et identique pour tous
6. Observation continue par des témoins indépendants et officiels
7. Comptabilisation finale des participants valides

Chaque participant devra :

- * déguster le chocolat **au même moment** que l'ensemble des participants (liste des allergènes : lait · noisette · amande · noix · noix de pécan · noix de cajou · pistache · œuf · blé · orge · soja ;
- * consommer le chocolat conformément aux instructions données oralement et visuellement ;
- * rester à sa place, visible et identifiable, pendant toute la durée de la tentative.

6. Règles strictes de comptabilisation

Afin d'assurer la crédibilité et la validité du record, seules les participations répondant **strictement** au protocole seront comptabilisées.

Sont exclus du comptage officiel :

- * les participants non-inscrits ou non identifiés ;
- * les participants arrivés après le signal officiel de départ ;
- * les participants quittant leur place avant la fin de la dégustation ;
- * les participants ne consommant pas le chocolat selon les consignes données ;
- * les participants dont la visibilité n'est pas garantie pendant la tentative.

La validation finale du record repose sur **les constats des témoins officiels et de l'Organisation**, dont la décision est souveraine.

7. Sécurité et santé

Les participants reconnaissent :

- * consommer le chocolat sous leur entière responsabilité ;
- * ne pas être allergiques au cacao, au lait, aux fruits à coque ou à tout autre ingrédient potentiellement présent (voir liste complète au point 5) ;
- * informer l'Organisation en cas de problème de santé connu.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de réaction allergique ou d'incident lié à une condition médicale préexistante.

8. Droit à l'image

Dans le cadre de l'Événement, des photographies et des captations vidéo devront être réalisées à titre de preuves et de moyen de comptage pour la validation et l'accréditation du record.

De plus, en participant à l'événement, chaque participant autorise l'organisation à utiliser son image, sa voix et sa silhouette, à titre gratuit, pour toute communication liée à l'Événement, **sauf refus explicite formulé par écrit avant l'Événement**.

9. Données personnelles (LPD – Suisse)

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont traitées conformément à la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD révisée)**.

Elles sont utilisées exclusivement pour :

- * la gestion des inscriptions ;
- * l'organisation logistique et sécuritaire ;
- * la validation officielle du record.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

10. Comportement et exclusion

Tout comportement dangereux, inapproprié ou contraire aux consignes pourra entraîner :

- * l'exclusion immédiate du participant ;
- * la non-prise en compte de sa participation pour le record.

Aucun recours ne pourra être exercé à ce titre.

11. Modification, annulation et force majeure

L'Organisation se réserve le droit de :

- * modifier le présent règlement ;
- * adapter le déroulement de l'Événement ;
- * annuler ou reporter l'Événement en cas de force majeure.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

12. Acceptation du règlement

La participation à l'Événement implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**, sans réserve.

Le règlement est consultable avant l'Événement et pourra être demandé sous format numérique.

Fait à Fribourg, Suisse

Organisation : Villars Maître Chocolatier
Date de rédaction : Janvier 2026